033-213300692-20161011-111016-9-DE



# EXTRAIT DU REGISTREtoire

Réception par le préfet : 14/10/2016

DES

### **VILLE DU BOUSCAT**

#### **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

# DOSSIER N° 9:

VIE ÉCONOMIQUE

## Séance ordinaire du 11 OCTOBRE 2016

CREATION D'UN CONSEIL LOCAL DE LA Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 11 Octobre 2016

Nombre de Conseillers en exercice: 35

Membres présents: 30

Absent: 0

Excusés: 5

**<u>Présents</u>**: Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaël LAMARQUE, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe Nathalie SOARES, Bernadette FARGEON, HIRSCH-WEIL, Sébastien LABAT, Maël FETOUH, Jessica CASTEX, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration: Bénédicte SALIN (à M. QUANCARD), Emilie MACERON-CAZENAVE (à MME LECLAIRE), Géraldine AUDEBERT (à M. CHRETIEN), Grégoire REYDIT (à MME COSSECQ), Nancy TRAORE (à M. MARC)

Absent:

Secrétaire : Agnès FOSSE

#### **CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2016**

# DOSSIER N° 9: CREATION D'UN CONSEIL LOCAL DE LA VIE ÉCONOMIQUE

**RAPPORTEUR:** Joan TARIS

Le Conseil Municipal du 13 octobre 2015 a doté la Ville d'un schéma de développement économique qui définit les orientations stratégiques en matière économique à l'horizon 2025 et positionne la Municipalité parfois comme un acteur direct mais le plus souvent comme un initiateur, un accélérateur ou un facilitateur de projet.

La Ville du Bouscat s'est toujours attachée à favoriser la participation des citoyens à la vie locale. En effet, l'expertise d'usage des habitants constitue un outil fondamental d'aide à la réalisation des projets dont elle garantit la pertinence. Le schéma de développement économique lui-même, est issu d'une démarche collaborative et participative, ayant fait l'objet de plusieurs réunions d'un groupe de travail spécifique, réunissant des acteurs économiques de divers horizons.

A l'instar du Conseil de la Vie Associative et du Conseil Citoyen, la commune souhaite créer un Conseil Local de la Vie Économique en vue de renforcer la cohésion des différents acteurs économiques.

Le Conseil Local de la Vie Économique est un lieu d'échanges d'opinions et de réflexions sur des problématiques économiques d'intérêt général, qui contribue à construire une vision du territoire. Parce qu'il s'attache les compétences et l'expertise de différents acteurs du monde économique local, le CLVE est un outil prospectif participant à la co-construction des projets et à la préparation des décisions politiques. Il contribue à la mise en œuvre du schéma de développement économique en rendant des avis motivés sur les grands enjeux communaux et en faisant des propositions d'actions à mener s'inscrivant dans chacun des 6 axes du schéma de développement économique.

### **Composition:**

Le Conseil Local de la Vie Économique est une assemblée consultative composée de représentants de la diversité de la société.

Le Maire, en qualité de Président, ou son représentant, adjoint au maire en charge des finances de l'économie et de l'emploi, préside un conseil de **30 membres** regroupés en **6 collèges** :

- le collège des **acteurs économiques**, **10** membres : artisans, commerçants, représentants des professions libérales, chefs d'entreprises...;
- le collège des **institutions**, **7** membres : Conseil Régional, Conseil Départemental, CCl, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture, Bordeaux Métropole, Direccte;
- le collège des personnalités qualifiées, 3 membres ;
- le collège des associations économiques, 3 membres ;
- le collège de la représentation territoriale des **habitants**, **3** membres (1 par quartier à l'exception de la Barrière du Médoc);
- le collège des **élus, 4** membres

### Mode et rythme de concertation:

Le Conseil Local de Vie Économique se réunit au moins 2 fois par an en séance plénière et éventuellement lors d'ateliers thématiques organisés en groupe de travail.

Il se mobilise sur des thématiques définies par saisine municipale ou auto-saisine sous la forme d'une commande précise afin de bien délimiter la démarche de participation, par exemple : l'attractivité du territoire et tourisme, économie circulaire, etc.

#### Évaluation et valorisation des actions:

Une restitution annuelle aura lieu, en lien avec le point d'avancement du Schéma de développement Economique.

VU la loi n° 2002 - 276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 13 octobre 2015 approuvant le schéma de développement économique,

CONSIDERANT la volonté de soutenir les initiatives et l'innovation économiques,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par : 34 voix POUR 1 ABSTENTION (M. ALVAREZ)

Article 1: Approuve la création d'un Conseil Local de la Vie Economique dont la présidence

sera assurée par M. LE MAIRE ou son représentant,

**Article 2**: Désigne, après vote au scrutin secret, les conseillers municipaux suivants :

Joan TARIS

- Didier BLADOU

- Agnès FOSSE

Jean-Bernard MARCERON.

Fait et délibéré le 11 Octobre 2016

LE MAIRE

Patrick BOBET

